



Défaut de conseil de ma banque

Par **celina**, le **03/11/2008** à **15:48**

Je souhaite savoir ce que je peux faire concernant une commission d'engagement qui est prélevé chaque mois par ma banque pour un prêt immobilier contracté en aout 2008, le premier déblocage de fonds a été effectué et maintenant je paie cette commission d'engagement que j'ai signé sur l'offre de prêt !!
la conseillère n'en a jamais parlé !!
que puis-je faire, elle ne reconnait pas ses torts!

Par **baudet**, le **09/03/2009** à **17:42**

Bonjour,
J'ai eu le même problème et j'ai réussi à renégocier en prouvant que les autres banques qui étaient en concurrence pour le même prêt ne pratiquaient pas quant à elles la commission d'engagement. Mais c'est à leur bon vouloir. Ils ont fini par me rembourser comme geste commercial les sommes de la commission d'engagement mais petit à petit et ont bien entendu aussi calculé les sommes de l'assurance en fonction de tout ça aussi, d'où un coût de crédit qui peut être au final super cher par rapport à ce qu'on avait escompté.
La commission d'engagement constitue le % que la banque s'arroge pour payer l'argent du prêt qu'elle a "mis de côté" pour vous, ceci jusqu'à la totalité du déblocage, d'où la somme qui peut vite grimper suivant la date du dernier déblocage. Les sommes prélevées à titre de commission d'engagement sont calculées sur les sommes qui ne sont pas encore débloquées et ce jusqu'à ce que le total de la somme du prêt le soit.
Bonne chance !